



Message du BEE à la nouvelle Commission européenne

RENFORCER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'UE

Le Bureau européen de l'Environnement (BEE) – une fédération qui rassemble plus de 140 organisations environnementales de citoyens et compte une vingtaine de millions de membres et de sympathisants venant de tous les Etats membres de l'Union européenne – lance un appel à la nouvelle Commission européenne pour qu'elle s'engage à renforcer et à mettre en œuvre la **Stratégie de Développement Durable** publiée par la Commission européenne sous la présidence de Romano Prodi en mai 2001.

Le BEE compte sur la nouvelle Commission européenne pour mettre dès le départ le développement durable au cœur de ses objectifs stratégiques et intégrer la Stratégie de Développement Durable de 2001 dans ces objectifs, en les renforçant si nécessaire.

Ce serait un point essentiel pour une Commission qui veut conduire l'Union européenne dans l'esprit de la nouvelle Constitution, en étant véritablement au service des citoyens, en assumant ses responsabilités à l'égard de la Terre et des peuples qui l'habitent et en ayant une vision courageuse et créative de la modernisation économique. Notons en particulier qu'une mise en œuvre plus poussée de la Stratégie de Lisbonne devrait être harmonisée avec la Stratégie de Développement Durable.

Par ce message, le BEE fait connaître ses attentes et ses demandes à la nouvelle Commission européenne.

Nous voudrions mettre l'accent sur trois aspects importants :

1. Répondre aux préoccupations des citoyens.
2. Promouvoir le développement du savoir et une innovation saine qui soient écologiquement viables.
3. Mettre véritablement les marchés au service du développement durable.

1. Répondre aux préoccupations des citoyens

A une époque où la légitimité de l'Union européenne est un sujet de préoccupation grandissant, la nouvelle Commission pourrait contribuer à réduire le fossé qui se creuse entre l'Union et les citoyens européens en faisant preuve d'un plus grand souci de répondre aux préoccupations des citoyens, notamment la cohésion sociale, la santé publique et la qualité de l'environnement.

A cet effet, il est capital qu'elle s'engage à atteindre des objectifs clairs et ambitieux, suivis de mesures efficaces et d'un compte rendu régulier et transparent au sujet des actions entreprises et des résultats obtenus.

Ceci veut dire en premier lieu qu'il faut que la nouvelle Commission confirme sans ambiguïté qu'elle fera tout son possible pour :

- mettre sincèrement en œuvre le Protocole de Kyoto et travailler à l'élaboration d'accords post-Kyoto qui fixent des objectifs clairs de réduction accrue, conduisant à la réalisation de l'objectif de réduction globale à long terme de 70% (par rapport à 1990), comme prévu dans le 6^{ème} Programme d'Action de l'UE pour l'Environnement ;
- réaliser l'objectif officiel de l'UE visant à stopper le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010 et de la biodiversité dans le monde d'ici 2015 ; et mettre en œuvre en particulier des politiques efficaces dans le domaine de la pêche et de l'agriculture pour contribuer à atteindre ces objectifs ;
- prendre des mesures concrètes en vue d'arriver à avoir des transports écologiquement viables, notamment en rompant avec la tendance à la croissance continue de la circulation aérienne et routière et en adoptant les modes de transport les plus propres ainsi qu'une planification urbaine qui soit écologiquement saine ;
- prendre au sérieux la protection de la santé publique et de la biodiversité en luttant en faveur de la législation nécessaire, sur la base du principe de précaution, et en commençant avec détermination à mettre en place avec succès une politique (renforcée) en matière de produits chimiques (programme REACH) ;
- s'engager à la mise en oeuvre ambitieuse et complète du 6ème Programme d'Action pour l'Environnement et à l'intégration systématique des objectifs environnementaux dans toutes les politiques de l'Union européenne, comme l'exige l'article 6 du Traité de la CE.

Etant donné la demande globale croissante en ressources par une population mondiale de plus en plus nombreuse et des économies en pleine croissance, il devient de plus en plus important de dématérialiser notre économie en vue de réaliser des avantages économiques et géopolitiques ainsi que des bénéfices sociaux et environnementaux.

En collaboration avec les organisations du secteur social et les syndicats, le BEE a fait des propositions de programmes d'investissement de taille dans le domaine du logement et des transports écologiquement viables. Ces programmes pourraient contribuer de façon visible, concrète et compréhensible aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux de l'Union européenne auxquels les citoyens sont attachés. Il reste encore beaucoup à faire au niveau national, mais la Commission européenne peut jouer un rôle de leader et apporter son aide en la matière.

2. Innovation et savoir, développement d'alliances et de maîtrise des projets

Si l'on veut que les entreprises et les pouvoirs publics européens soient mieux équipés pour élaborer et largement appliquer les innovations nécessaires au développement durable, la Commission doit considérablement accroître ses efforts. Au lieu de mettre l'accent comme il est d'usage sur les concessions mutuelles entre les trois dimensions de la durabilité, nous avons besoin d'associer intelligemment l'innovation économique, le développement du savoir et l'innovation sociale et environnementale.

Le Plan d'action sur la Technologie environnementale (ETAP), publié par la Commission sortante, est une première étape, mais ce plan n'est pas suffisamment visionnaire pour réunir les trois dimensions. Il manque d'ambition et de détermination et n'a pas de caractère d'urgence.

Le BEE insiste sur le choix d'entreprises et d'ONG proactives comme partenaires clés pour promouvoir l'innovation, au lieu de confier ce rôle aux fédérations professionnelles de

l'industrie et du commerce où les forces conservatrices et le plus petit commun dénominateur ont tendance à l'emporter.

La législation environnementale restera nécessaire, mais si elle est intelligemment conçue, elle peut largement contribuer à l'innovation économique et environnementale. Nous avons aussi besoin d'entreprises proactives à l'appui de ce type de législation au lieu d'avoir des traînants qui cherchent simplement à édulcorer les dispositions législatives.

Le démarrage de programmes d'innovation concrets et ambitieux dans des domaines tels que le logement et les transports, comme nous l'avons précédemment mentionné, peut déclencher l'approche intégrée, l'enthousiasme, les ressources, la créativité et la maîtrise de projets nécessaires pour faire le pas suivant au niveau de la politique de développement durable.

3. Mettre véritablement les marchés au service du développement durable

Depuis de nombreuses années, les institutions de l'Union européenne soutiennent et promeuvent le concept d'orientation des prix du marché afin de rendre attrayante l'application de nouveaux produits, services et technologies plus durables pour les entreprises, les consommateurs et les organismes des pouvoirs publics. En pratique, la mise en œuvre a été très lente. Cette lenteur a eu pour conséquence la mise en suspens d'innovations excellentes parce que les coûts de départ d'une application plus large de l'innovation en question étaient jugés trop élevés ou que les technologies dépassées restent de toute façon moins onéreuses à l'achat ou à l'entretien.

La nouvelle Commission européenne doit opérer un changement décisif à cet égard et accélérer le processus d'élimination des subventions ayant un impact négatif sur l'environnement; mettre en place une fiscalité et des taxes visant à décourager les pratiques néfastes; fournir des incitatifs en matière de prix; allouer des subventions et prendre des engagements à effet contraignant dans toute l'UE à l'égard des marchés publics en vue de stimuler les innovations et leur adoption.

Un autre aspect important est la création de marchés par la fixation de normes de performances élevées pour les produits, les procédés ou les services. Comme l'on peut lire sur le site Web officiel de l'Union européenne: "*La politique environnementale de l'Union européenne repose sur la conviction qu'en optant pour des normes écologiques ambitieuses, on favorisera l'innovation et les débouchés commerciaux*".

Nous espérons voir davantage de bonnes pratiques reposer sur le principe qu'a lancé la Commission, en se servant d'arguments rationnels à l'encontre des appels simplistes des lobbies traditionnels de l'industrie en faveur d'une législation environnementale réduite.

Enfin, le BEE souligne qu'il est prêt à coopérer étroitement avec la Commission européenne à la mise en œuvre du développement durable, en mobilisant notre grand réseau et les coalitions que nous avons établies avec des ONG de nombreux secteurs, des syndicats, des entreprises ainsi que des institutions et des organismes gouvernementaux à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

Bruxelles, le 20 septembre 2004.